



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

Jeudi 27 mai 2010

A 14 heures

Au siège social de la société
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

SAMSE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 3 442 087 €
Siège social : 2, rue Raymond Pitet – 38100 Grenoble
056 502 248 RCS Grenoble

SOMMAIRE

Ordre du jour	3
Comment participer à l'Assemblée	4
Exposé sommaire de la situation et de l'activité de la société	6
Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	10
Présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte	11
Projet de résolutions	13
Demande d'envoi de documents	18

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire sera le suivant :

- Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009.
- Affectation du résultat et fixation du dividende.
- Approbation des conventions et engagements réglementés.
- Renouvellement du mandat de tous les membres du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat des co-commissaires aux comptes.
- Autorisation pour la société d'acheter ses propres actions.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire sera le suivant :

- Autorisation pour la société d'annuler ses propres actions.
- Augmentation de capital réservée aux salariés.
- Modification de l'article 3 relatif à l'objet social.
- Pouvoirs pour les formalités.

COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE

1 - Formalités préalables à accomplir pour assister à l'Assemblée générale de Samse

Conformément à l'article R 225-85 du code de commerce, pour assister personnellement à cette Assemblée, vous faire représenter ou voter par correspondance, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire par l'enregistrement comptable de vos actions à votre nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour votre compte), au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 21 mai 2010, à zéro heure, heure de Paris :

- pour **vos actions nominatives**, vous devez donc être inscrit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, BNP Paribas, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure,
- pour **vos actions au porteur**, votre intermédiaire financier (banque ou tout autre établissement qui assure la gestion de votre compte titres sur lequel sont inscrites vos actions Samse) est votre interlocuteur exclusif. Il est le seul habilité à assurer le lien entre la société et vous-même. Vous devez tout d'abord lui demander une attestation de participation. Votre intermédiaire financier transmettra alors cette attestation, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée, à la société (Samse, Service des Assemblées, 2 rue Raymond Pitet, 38100 Grenoble).

2 – Pour utiliser le formulaire (formulaire de vote ou de procuration)

Si vous n'avez pas reçu de dossier de convocation, vous pouvez demander par lettre simple votre formulaire de vote par correspondance ou de procuration (le Formulaire) à Samse, service des Assemblées, 2 rue Raymond Pitet, 38100 Grenoble.

Votre demande de Formulaire, devra, pour être honorée, avoir été reçue par Samse, six jours au moins avant la date de la réunion.

Votre Formulaire, dûment rempli, devra parvenir au siège de la société, trois jours au moins avant la date de la réunion.

Si vous êtes propriétaire d'actions au porteur, votre Formulaire ne pourra prendre effet que si l'attestation de participation justifiant de votre qualité d'actionnaire a été reçue par la société trois jours au moins avant la date fixée pour l'Assemblée générale.

3 – Modalités de participation à l'Assemblée générale

Vous désirez assister à l'assemblée

Vous devez vous présenter dans la salle de réunion, au bureau d'émargement, pour la signature de la feuille de présence.

Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée

Vous pouvez utiliser le Formulaire, choisir l'une des trois possibilités suivantes :

- voter par correspondance,
- vous faire représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire
- donner pouvoir au Président.

4 – Comment remplir votre Formulaire

- Vous donnez pouvoir au Président de voter en votre nom.

Il vous suffit de dater et signer le Formulaire et de l'adresser au service Assemblées de la société.

- Vous mandatez votre conjoint ou un autre actionnaire qui sera présent à l'Assemblée aux fins de vous représenter et de voter en votre nom.

Vous complétez le Formulaire dans le cadre "je donne pouvoir à :", que vous envoyez , daté et signé, au service Assemblées de la société.

- Vous votez par correspondance.

Vous complétez le Formulaire dans le cadre "Je vote par correspondance", que vous adressez, daté et signé, au service Assemblées de la société.

Si vous désirez voter "*contre*" une résolution ou vous "*abstenir*" (l'abstention étant assimilée à un vote contre), vous noircissez la case correspondant au numéro de la résolution concernée.

Si vous désirez voter "*pour*", vous ne noircissez pas la case.

EXPOSE SOMMAIRE DE L'EXERCICE 2009

ACTIVITE DE SAMSE

	Extrait du compte de résultat (données sociales)				
(en millions d'euros)	2009	2008	2007	% sur 1 an	% sur 2 ans
Chiffre d'affaires	405,8	462,6	461,7	- 12,28	- 12,10
Résultat d'exploitation	11,8	20,6	22,7	- 42,86	- 48,15
Résultat financier	5,2	4,0	4,2	30,73	23,96
Résultat exceptionnel	0,6	- 0,2	2,0	-	- 72,61
Participation	0,4	1,2	1,7	- 64,29	- 75,26
Impôt sur le résultat	3,4	6,0	7,5	- 43,47	- 54,80
Résultat net	13,7	17,1	19,7	- 19,96	- 30,38

Le chiffre d'affaires réalisé par Samse sur l'exercice 2009 s'élève à 405,8 M€ contre 462,6 M€ en 2008, ce qui représente une baisse de 12,28 %.

Le résultat d'exploitation diminue, passant de 20,6 M€ à 11,8 M€, soit une baisse de 42,86 % : les produits d'exploitation se situent à 416,4 M€ et les charges à 404,6 M€.

Le résultat financier, constitué principalement de dividendes en provenance des filiales, est en hausse par rapport à 2008.

Le résultat exceptionnel qui était de - 0,2 M€ en 2008 ressort positif à 0,6 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 0,4 M€ et un impôt sur les bénéfices de 3,4 M€, le résultat net s'établit à 13 689 607,32 €, en baisse de 19,96 % par rapport au résultat 2008.

ACTIVITE DU GROUPE

	Extrait du compte de résultat consolidé				
(en millions d'euros)	2009	2008	2007	% sur 1 an	% sur 2 ans
Chiffre d'affaires	910,8	948,0	927,6	- 3,93	- 1,81
Résultat opérationnel courant	38,2	50,5	52,4	- 24,40	- 27,12
Résultat opérationnel	42,2	50,8	53,9	- 16,99	- 21,73
Résultat financier	- 3,0	- 6,6	- 5,4	- 54,51	- 44,54
Impôt sur le résultat	12,6	15,9	17,2	- 20,76	- 26,82
Résultat net des sociétés intégrées	28,4	28,9	33,3	- 1,71	- 14,81
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	1,8	0,6	2,1	219,36	- 12,34
Résultat net consolidé - part du Groupe	24,8	24,6	29,6	0,48	- 16,44

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Samse a diminué de 3,93 % au cours de l'exercice 2009 et ressort à 910,8 M€. L'activité négoce a enregistré un recul de 4,90 % et l'activité bricolage a progressé de 0,46 %.

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires global a baissé de 9,40 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce représente 81,12 % du chiffre d'affaires total consolidé et le chiffre d'affaires de l'activité bricolage représente 18,88 %

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2009	2008	2007	% sur 1 an	% sur 2 ans
Négoce	738,8	776,9	751,5	- 4,90	- 1,68
Bricolage	171,9	171,1	176,1	0,46	- 2,39
Total Groupe	910,8	948,0	927,6	- 3,93	- 1,81

2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 38,2 M€, en recul de 24,40 % par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat a été affecté par le ralentissement important de l'activité dans le secteur du bâtiment en 2009. Le Groupe a cependant réussi à pondérer l'impact du contexte économique par la maîtrise des frais généraux.

Le taux de marge opérationnelle courante ressort à 4,19 % du chiffre d'affaires contre 5,32 % à fin 2008.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se situe à 42,2 M€. Il intègre des plus values immobilières, un badwill et des éléments non récurrents pour un montant global de 4,0 M€.

Il représente 4,63 % du chiffre d'affaires.

4 - Résultat financier

Le résultat financier représente une charge de 3,0 M€ en forte diminution (- 54,51 %) par rapport à l'exercice précédent, notamment du fait de la baisse des taux d'intérêt.

5 - Impôt sur le résultat

La charge d'impôt ressort à 12,6 M€ contre 15,9 M€ l'année précédente. Le taux de l'impôt facial du Groupe (après retraitement des charges qui ne supportent pas d'impôt) s'élève à 34,11 %.

6 - Résultat net des sociétés intégrées

Le résultat des sociétés intégrées est en recul de 1,71 % par rapport à l'an dernier. Il atteint un montant de 28,4 M€ contre 28,9 M€ l'année précédente.

7 - Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence représente 1,8 M€. Elle progresse fortement (+ 1,2 M€) principalement du fait de l'entrée du Groupe Plattard dans le périmètre.

8 - Résultat net consolidé - part du Groupe

La part de résultat revenant au Groupe s'élève à 24,8 M€ contre 24,6 M€ l'an dernier soit une progression de 0,48 %.

9 - Cash flow libre

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation en valeur
Flux de trésorerie sur activités professionnelles	66,1	46,3	19,8
Consommation de trésorerie sur investissements nets en immobilisations incorporelles et corporelles	-22,7	-35,6	-12,9
Investissements financiers nets et autres actifs financiers	-28,2	-15,6	-12,6
Flux de trésorerie sur activités d'investissement	-50,9	-51,2	0,3
Cash flow libre	15,2	-4,9	20,1

Sur l'année 2009, le Groupe a généré un cash flow libre positif de 15,2 M€. En 2008, le cash flow libre était négatif de 4,9 M€.

L'amélioration du cash flow libre entre 2009 et 2008 de 20,1 M€ résulte des éléments suivants :

(en millions d'euros)	
Diminution de la capacité d'auto-financement de	-4,2
Amélioration de la variation du besoin en fonds de roulement	23,9
Variation de stocks de	13,1
Variation des créances clients et autres créances de	4,7
Variation fournisseurs et autres dettes de	6,1
Réduction des investissements corporels et incorporels de	12,9
Augmentation nette des investissements financiers de *	-12,5
*correspond à la trésorerie passive apportée par l'entrée dans le périmètre de consolidation du groupe F	
Cash flow libre	20,1

10 - Flux financiers

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution de l'endettement net et le ratio d'endettement financier sur les trois derniers exercices

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Dettes financières non courantes	124,5	122,7	101,5
Dettes financières courantes (hors concours bancaires)	54,9	43,9	33,2
Trésorerie nette	-59,4	-41,6	-23,4
Endettement net	119,9	125	111,3

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Capitaux propres	271,2	247,9	234,4
Endettement financier net (%)	119,9	125	111,3
Ratio d'endettement net (%)	44,2	50,4	47,5

PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un marché qui s'annonce difficile, le Groupe renforcera sa stratégie de dynamique commerciale mise en place dès 2008, tout en veillant au maintien de sa rentabilité et en poursuivant les efforts en matière de réduction des coûts opérationnels.

La construction durable (bois, isolation, eco-matériaux, énergies renouvelables) sera au cœur de la politique de développement avec une accélération toute particulière dans le domaine du photovoltaïque

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En €					
<i>Date d'arrêté</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>	<i>31/12/2007</i>	<i>31/12/2006</i>	<i>31/12/2005</i>
<i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 442 087,00	3 388 346,00	3 372 696,00	3 372 696,00	3 123 530,00
Nombre d'actions (1)					
- ordinaires	3 442 087	3 388 346	3 372 696	3 372 696	1 561 765
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	19 142	72 510	88 920	92 120	74 120
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	405 837 444,53	462 639 261,97	461 740 797,20	434 368 585,68	398 573 550,05
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	31 348 414,59	37 990 406,10	39 761 331,24	32 986 300,59	30 476 895,62
Impôts sur les bénéfices	3 403 831,00	6 021 091,00	7 532 044,00	6 330 482,00	5 899 549,00
Participation des salariés	423 554,00	1 185 953,00	1 712 110,00	1 650 465,00	1 308 597,00
Dot. Amortissements et provisions	13 831 422,27	13 679 167,24	10 851 384,32	9 773 477,00	9 559 415,58
Résultat net	13 689 607,32	17 104 194,86	19 665 792,92	15 231 876,59	13 709 334,04
Résultat distribué	6 195 756,60	6 099 022,80	7 419 931,20	6 070 852,80	4 685 295,00
RESULTAT PAR ACTION (1)					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	8,00	9,09	9,05	7,41	14,90
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	3,98	5,05	5,83	4,52	8,78
Dividende attribué	1,80	1,80	2,20	1,80	3,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1403	1457	1453	1431	1425
Masse salariale	37 388 071,10	38 920 306,89	37 568 499,18	36 280 073,08	34 176 942,27
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	15 569 569,04	15 769 766,57	15 073 547,85	14 253 769,11	13 463 468,77

(1) Division du nominal par 2 le 19 mai 2006.

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

A caractère ordinaire

Approbation des comptes sociaux et consolidés

(Première à quatrième résolutions)

Les quatre premières résolutions portent sur :

- l'approbation des comptes : vous aurez à vous prononcer sur les comptes de la société mère Samse (première résolution) ainsi que sur les comptes consolidés du Groupe (deuxième résolution).
- l'affectation du résultat (troisième résolution) : le dividende distribué s'élèvera, si l'assemblée décide comme cela lui est proposé, à 1,80 € par action. Le paiement sera effectué le 24 juin 2010.
- l'approbation des conventions et engagements réglementés (quatrième résolution) : le détail de ces conventions figure dans le rapport spécial des commissaires aux comptes

Composition du Conseil de Surveillance

(Cinquième à onzième résolutions)

Nous vous proposons de renouveler les mandats de membre du Conseil de Surveillance de MM. Patrice Joppé, Paul Bériot, Gaston Chappellaz, Jean-Yves Jehl de Menorval, Alain Vaury et des sociétés CRH Europe BV et Dumont Investissement.

M. Alain Vaury a la qualité de membre indépendant au sens du code AFEP/MEDEF.

Commissaires aux comptes

(Douzième à quinzième résolutions)

Nous vous demandons de renouveler les mandats de commissaire aux comptes titulaires des cabinets Odicéo et BBM & Associés et des commissaires aux comptes suppléants de M. Didier Vaury et de Mme Marie Mermillod-Dupoizat.

Autorisation pour intervenir sur les actions de la société

(Seizième résolution)

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée à la société de racheter ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209 du code de commerce. Les achats pourront permettre de réduire le capital, de couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, de réaliser des opérations de croissance externe, de procéder, dans le cadre d'un contrat de liquidité, à l'animation du marché du titre de la société et, plus généralement, de réaliser toute opération admissible par la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 120 € par action.

A caractère extraordinaire

Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions propres

(Dix-septième résolution)

Cette résolution a pour objet, conformément à l'article L 225-209 du code de commerce, d'autoriser la société à réduire le capital social dans la limite d'un montant total de 10 % du capital actuel sur une période de 24 mois, par voie d'annulation des actions acquises dans le cadre de la seizième résolution.

Augmentation de capital réservée aux salariés

(Dix-huitième résolution)

Cette résolution a pour objet de déléguer au Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L 3332-18 et suivants du code du travail et conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du code de commerce, la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de la société et/ou de son Groupe.

Le montant nominal maximal d'augmentation de capital sera de 103 260 €.

Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social

(Dix-neuvième résolution)

Nous vous proposons d'étendre l'objet social de la société à l'activité de transports privés et publics de marchandises et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

PROJET DE RESOLUTIONS

Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009*) - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux de la société, et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2009 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 13 689 607,32 €.

L'assemblée générale approuve, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à 40 162 € et qui ont donné lieu à une imposition de 13 387 €.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009*) - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire sur les comptes consolidés de la société, et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2009 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat et fixation du dividende*) - L'assemblée générale approuve les propositions du Directoire et décide d'affecter :

Le bénéfice qui s'élève à	13 689 607,32 €
Augmenté du «report à nouveau» antérieur	10 068 104,50 €
Soit un montant total disponible de	23 757 711,82 €
A la réserve légale	5 374,10 €
A la réserve facultative	10 000 000,00 €
A la distribution d'un dividende pour un montant de	6 195 756,60 €
Et le solde au «report à nouveau»	7 556 581,12 €

Le dividende de 1,80 € par action sera payé par Samse, société émettrice, à partir du 24 juin 2010.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du code général des impôts. Toutefois, ce dividende pourra être soumis, sur option du bénéficiaire, à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % (article 117 quater du code général des impôts).

La fraction du dividende correspondant aux actions propres détenues par la société sera affectée au compte "report à nouveau".

Les dividendes mis en paiement par Samse au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2006	1,80 €
2007	2,20 €
2008	1,80 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu est éligible à la réfaction de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du code général des impôts.

Quatrième résolution (*Approbaton des conventions et engagements réglementés*) - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes, présenté en application des dispositions de l'article L 225-40 du code de commerce, sur les conventions visées aux articles L 225-38, L 225-86 et suivants dudit code, prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris en 2009 et au cours d'exercices antérieurs.

Cinquième résolution (*Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Patrice Joppé*) - L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Patrice Joppé pour une période de deux années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Sixième résolution (*Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Paul Bériot*) - L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Paul Bériot pour une période de deux années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Septième résolution (*Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Gaston Chappellaz*) - L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Gaston Chappellaz pour une période de deux années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Huitième résolution (*Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société CRH Europe BV*) - L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société CRH Europe BV pour une période de deux années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Neuvième résolution (*Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Dumont Investissement*) - L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Dumont Investissement pour une période de deux années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Dixième résolution (*Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-Yves Jehl de Menorval*) - L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-Yves Jehl de Menorval pour une période de deux années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Onzième résolution (*Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Alain Vaury*) - L'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Alain Vaury pour une période de deux années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Douzième résolution (*Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes titulaire*) - L'assemblée générale renouvelle le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet Odicéo pour une période de six exercices qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale de 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Treizième résolution (*Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes suppléant*) - L'assemblée générale renouvelle le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de M. Didier Vaury pour une période de six exercices qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale de 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quatorzième résolution (*Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes titulaire*) - L'assemblée générale renouvelle le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet BBM & Associés pour une période de six exercices qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale de 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quinquième résolution (*Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes suppléant*) - L'assemblée générale renouvelle le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Mme Marie Mermillod-Dupoizat pour une période de six exercices qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale de 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Seizième résolution (*Autorisation pour la société d'acheter ses propres actions*) - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire :

- Décide de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'assemblée générale mixte du 26 mai 2009.
- Décide d'adopter le programme ci-après et à cette fin, autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du code de commerce, à acheter les actions de la société dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale (soit à titre indicatif 344 208 actions sur la base du capital au 31 décembre 2009, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 64 730 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 279 478 actions.

- Décide que les actions pourront être achetées en vue de :
 - a) procéder, dans le cadre d'un contrat de liquidité, à l'animation du titre de la société, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement,
 - b) mettre en place, honorer ou couvrir tout plan d'options sur actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale et de toute forme d'allocation au profit des salariés et des mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du code de commerce,
 - c) conserver et remettre ultérieurement des actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - d) annuler totalement ou partiellement les actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par assemblée générale extraordinaire,
 - e) opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.
- Fixe par action, à 120 € le prix maximal d'achat, soit, compte tenu du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2010, un montant maximal d'achat de 33 410 400 €.
- Décide que les acquisitions, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Fixe à 18 mois à compter de la présente assemblée la durée de cette autorisation.
- Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

Résolutions à caractère extraordinaire

Dix-septième résolution (*Autorisation pour la société d'annuler ses propres actions*) - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- Autorise le Directoire à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du code de commerce, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions, par période de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.
- Autorise le Directoire à constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.
- Autorise le Directoire à déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.
- Fixe à 18 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de cette autorisation.
- Décide, en conséquence, que la présente autorisation met fin à celle décidée par l'assemblée générale du 26 mai 2009.

Dix-huitième résolution (*Augmentation de capital réservée aux salariés*) - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et statuant conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du code de commerce et L 3332-18 à L 3332-24 du code du travail :

- Délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, d'un montant nominal maximal de 103 260 €, par l'émission et la création d'actions nouvelles réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société.
- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur desdits bénéficiaires.

La présente délégation est donnée pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée.

L'assemblée délègue tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente résolution dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour :

- Déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs.
- Déterminer les modalités de chaque émission.
- Fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du code du travail.
- Fixer le délai de libération des actions, dans les limites légales.
- Constaté le montant des souscriptions et en conséquence celui de l'augmentation de capital corrélative.
- Apporter aux statuts les modifications nécessaires et généralement faire le nécessaire.

Dix-neuvième résolution (*Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social*) - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide, à compter de la présente assemblée, d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes : activité de transports privés et publics de marchandises.

Elle décide, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts et de le compléter ainsi qu'il suit :

"La société a pour objet en France et à l'étranger :

(.....)

- Les transports privés et publics de marchandises".

Vingtième résolution (*Pouvoirs*) - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Je soussigné (e):

NOM ET PRENOM _____

ADRESSE _____

Propriétaire de _____ action(s) sous la forme :

- nominative,
- au porteur, inscrites en compte chez (1) _____

de la société Samse

souhaite recevoir à l'adresse ci-dessus, les documents ou renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du code de commerce concernant l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010, à l'exception de ceux qui étaient annexés à la formule unique de procuration et de vote par correspondance.

Fait à le 2010

Signature :

NOTA : conformément à l'article R 225-88 du code de commerce les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés à l'article R 225-83 dudit code à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

(1) indication de la banque, de l'établissement financier ou du courtier en ligne, etc. teneur de compte (le demandeur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de détention délivrée par l'Intermédiaire habilité).